

LES BONNES PRATIQUES AUX ECURIES DE SAMOIS

Les règles élémentaires de sécurité sont à connaître et doivent être respectées de tous.

RÈGLES ÉLÉMENTAIRES

-  ➤ Ne pas fumer dans l'enceinte du centre équestre.
-  ➤ Ne pas amener son chien, même tenu en laisse.
-  ➤ Ne pas crier, ni courir dans l'enceinte du centre équestre.

TENUE DU CAVALIER



- **Tête : Le port de la bombe** ou de toute autre protection encéphalique conforme à la norme européenne CE EN 1384 est **OBLIGATOIRE pour tous les cavaliers** montant en **reprise collective, cours individuel ou en libre, y compris les propriétaires et enseignants.**

UTILISATION DES INSTALLATIONS

➤ Aires d'évolution

Les aires d'évolutions doivent être utilisées selon leur destination :

- le travail à la longe n'est autorisé que dans le **rond d'Havrincourt**.
- le travail en liberté est interdit dans toutes les aires d'évolution, sauf le rond d'Havrincourt et le petit manège.
- la mise en liberté est interdite dans les carrières et manèges. Elle est autorisée dans le **rond d'Havrincourt** et le petit manège.

Avant d'entrer dans les aires d'évolution, si celles-ci sont occupées, il faut **demander l'autorisation de l'enseignant présent** ou, à défaut, des personnes déjà présentes.

Les **cours dispensés par le personnel du centre équestre** ont, **TOUJOURS**, la **priorité dans l'utilisation des installations** du centre.

L'**éclairage** des aires d'évolution doit être **éteint dès la fin de leur occupation**.

Les crottins doivent être ramassés dans toute les aires d'évolution.

➤ Paddocks

La **mise au paddock** est faite du lundi au vendredi par le personnel des écuries. Les sorties au paddock le weekend sont faites sous la surveillance du propriétaire qui veillera à sortir et rentrer son cheval. Toute sortie faite le weekend par le personnel des écuries fera l'objet d'un supplément à la pension.

➤ Aires de pansage

Il est demandé et **OBLIGATOIRE** pour le respect du personnel de l'écurie et celui des membres du club, de tenir les locaux propres après le passage des chevaux. Cela consiste à :

- ❖ **Curer les pieds** de son équidé dans le **boxe**.
- ❖ **Ramasser les crottins** de sa monture dans l'enceinte de l'écurie ou aux aires d'attache des chevaux,
- ❖ **Nettoyer son aire de pansage** après utilisation.
- ❖ **Ranger le matériel** à sa place initiale après chaque utilisation.
- ❖ **Ranger et nettoyer** la sellerie.
- ❖ **Signaler toute casse ou usure du matériel.**

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE

Je Soussigné(e) (Prénom et Nom)

.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter les termes sans réserves

Fait à Samois sur Seine le

Signature